

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Polyisobutene (PIB)
Nom chimique	: 1-Propene, 2-methyl-, homopolymer
N° CE	: 618-360-8
N° CAS	: 9003-27-4
Code du produit	: PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR, PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR, PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR, PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF, PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR, PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR, PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR, PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR, PIB24, PIB24 A, PIB24 A TR, PIB24 TF, PIB24 TR, PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR, PIB28LZ, PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR, PIB32, PIB32DM, PIB32 TF, PIB32 TR, PIB32 3M, PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR, PIB90, PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR, PIB121, PIB121 TR, PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR, PIB122LZ, PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR, PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR, PIB128KL, PIB128KL TR, PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL, PIB240KL TR, PIB N/E.
Formule brute	: (C <sub>4</sub> H <sub>8</sub> ) <sub>x</sub>
Synonymes	: POLYISOBUTENE / Poly(4+) isobutylene / Polyisobutene / 1-Propene, 2-methyl-, homopolymer

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Industriel
Utilisation de la substance/mélange	: Utilisation en tant qu'intermédiaire Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges Revêtements Adhésif Les produits agrochimiques Carburants/Combustibles Lubrifiants et additifs Substances chimiques de laboratoire Fluides fonctionnels Utilisation par les consommateurs Fluides pour le travail des métaux Cosmétiques, produits de soins personnels

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ( Représentant exclusif):

Braskem Netherland BV  
Weena 238-240, 9th Floor, Tower C  
NL - 3012 NJ – Rotterdam  
+31 10 798 5002

Email: [productsafety@braskem.com](mailto:productsafety@braskem.com)

Website : [www.braskem.com.br](http://www.braskem.com.br)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +1 703-741-5970 (24h)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Étiquetage non applicable

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Risque de glissade sur la matière renversée.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
Polyisobutylène	N° CAS: 9003-27-4 N° CE: 618-360-8	100

Remarques : Cette substance présente une viscosité variable : à certains niveaux de qualité, elle correspond aux critères de classification en tant que substance présentant un danger de toxicité par aspiration, tandis qu'à d'autres elle n'y correspond pas. Les renseignements figurant au chapitre 3 de la présente Fiche de données de sécurité indiquent que son numéro dans le Chemical Abstracts Service Registry est associé à une classification comme danger de toxicité par aspiration. En l'absence de viscosité mesurée, cette substance sera classifiée comme présentant un danger de toxicité par aspiration. Lorsque des mesures de la viscosité seront disponibles, la classification générale présentée au chapitre 2 de la présente Fiche de données de sécurité reflètera la classification du danger en fonction de la viscosité mesurée.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec un matériau froid: Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. En cas de contact avec un matériau chaud: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Demander immédiatement conseil à un médecin. Consulter un médecin. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec un matériau froid: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. En cas de contact avec un matériau chaud: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas pour empêcher les vomissements d'entrer dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation : La surexposition aux vapeurs peut provoquer une toux.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Le produit à chaud provoque des brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le produit à chaud provoque des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de brûlures cutanées, afin de minimiser les dommages physiques à la peau, ne pas retirer le polybutène. Recouvrir la zone lésée avec un gel pour brûlures approprié.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, mousse. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Par combustion, forme : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Equipements de protection des pompiers : Porter une combinaison de protection imperméable et hermétique avec gants intégraux ou très ajustés, des bottes et un appareil respiratoire autonome ou à adduction d'air. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".  
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Rester contre le vent et loin de la source. Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile. Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Rester contre le vent et loin de la source. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Ventiler la zone de déversement. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu avec un matériau sec tel que: sable sec/vermiculite sèche/terre sèche. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des résidus, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination". Voir Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Travailler dans un lieu bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Veiller à une ventilation adéquate.  
Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Le stockage en vrac ne nécessite aucune mesure particulière. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.  
Matières incompatibles : Acides forts. Oxydants puissants. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Porter des lunettes chimiques si le produit est manipulé à chaud. Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés

###### Protection des mains:

Gants de protection isolants. Gants de protection étanches. Porter: des gants de protection

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

En cas d'exposition excessive, utiliser seulement des appareils respiratoires homologués, à purification d'air, ou à adduction d'air opérant en mode de pression positive. Porter un masque approprié

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Limpide. Visqueux.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR : 125°C PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR : 130°C PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR : 130°C PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF: 130°C PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR : 135°C PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR : 135°C PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR: 150°C PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR: 165°C PIB24, PIB24 TF, PIB24 TR: 190°C PIB24 A, PIB24 A TR: 190°C PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR: 190°C PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR: 190°C PIB32, PIB32 TF, PIB32 TR: 195°C PIB32 3M: 200°C PIB32DM: >=220°C PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR: 220°C PIB90 : > 190°C PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR: 220°C PIB121, PIB121 TR: 240°C PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR: 235°C PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR: 240°C PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR: 240°C PIB128KL, PIB128KL TR: 240°C PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL TR: 245°C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: > 260 °C
pH	: Non applicable

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Viscosité, cinématique	: PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR : 26 - 34 mm <sup>2</sup> /s (37.8°C) PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR : 102 - 110 mm <sup>2</sup> /s (37.8°C) PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR : 20 - 30 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF: 20 - 30 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR : 34 - 42 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR : 46 - 52 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR: 65 - 80 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR: 100 - 120 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB24, PIB24 TF, PIB24 TR: 200 - 240 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB24 A, PIB24 A TR: 200 - 240 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR: 260 - 320 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR: 600 - 650 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB32 3M : 610 - 720 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB32, PIB32DM, PIB32 TF, PIB32 TR: 640 - 720 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR: 1450 - 1700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB90 : 1900 - 2100 °C mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR: 2300 - 2700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB121, PIB121 TR: 2900 - 3200 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR: 3000 - 3400 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR: 3900 - 4200 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR: 4000 - 4700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB128KL, PIB128KL TR: 4000 - 4700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL TR: 11000 - 14000 mm <sup>2</sup> /s (100°C)
Solubilité	: Soluble dans les hydrocarbures. Eau: ≤ 0,1 % Négligeable dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0,84 (PIB06) - 0,92 (PIB240) (eau =1)
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue. Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse. Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures très élevées. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)

Viscosité, cinématique	PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR : 26 - 34 mm <sup>2</sup> /s (37.8°C) PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR : 102 - 110 mm <sup>2</sup> /s (37.8°C) PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR : 20 - 30 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF: 20 - 30 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR : 34 - 42 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR : 46 - 52 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR: 65 - 80 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR: 100 - 120 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB24, PIB24 TF, PIB24 TR: 200 - 240 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB24 A, PIB24 A TR: 200 - 240 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR: 260 - 320 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR: 600 - 650 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB32 3M : 610 - 720 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB32, PIB32 TF, PIB32 TR: 640 - 720 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR: 1450 - 1700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB90 : 1900 - 2100 °C mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR: 2300 - 2700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB121, PIB121 TR: 2900 - 3200 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR: 3000 - 3400 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR: 3900 - 4200 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR: 4000 - 4700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB128KL, PIB128KL TR: 4000 - 4700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL TR: 11000 - 14000 mm <sup>2</sup> /s (100°C)
------------------------	---

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.






## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Consulter un expert en élimination ou en traitement de déchets. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
UN 3257	UN 3257	UN 3257	UN 3257	UN 3257
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A.	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A.	Elevated temperature liquid, n.o.s.	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A.	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A.
<b>Description document de transport</b>				
UN 3257 LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Polyisobutylene), 9, III, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3257 LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Polyisobutylene), 9, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3257 Elevated temperature liquid, n.o.s. (Polyisobutylene), 9, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 3257 LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Polyisobutylene), 9, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3257 LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Polyisobutylene), 9, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
9	9	9	9	9
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
III	III	Non applicable	III	III



# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

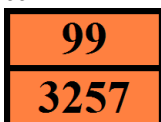
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui, lorsqu'il est transporté à température élevée (≥100 °C)	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Transport à une température inférieure à 100 °C : Non réglementé pour tous les modes de transport				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Les informations sur la réglementation des transports fournies ici ne couvrent pas toutes les exigences techniques et opérationnelles et, par conséquent, ne peuvent pas être considérées comme exhaustives. Veuillez consulter les directives de la réglementation de l'Organisation nationale des routier et ferroviaire, de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Association du transport aérien international (IATA) avant de transporter le produit. L'entreprise de transport est responsable du respect des lois, règlements et autres règles applicables au transport du matériel.

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M9  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 643, 668  
Quantités limitées (ADR) : 0  
Quantités exceptées (ADR) : E0  
Instructions d'emballage (ADR) : P099, IBC99  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP3, TP29  
Code-citerne (ADR) : LGAV  
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU35, TC7, TE6, TE14, TE18, TE24  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR) : VC3  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 99  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 232, 274  
Quantités limitées (IMDG) : 0  
Quantités exceptées (IMDG) : E0  
Instructions d'emballage (IMDG) : P099  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC01  
Instructions pour citernes (IMDG) : T3  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP3, TP29  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-P  
Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW5  
Point d'éclair (IMDG) : above 100°C  
Propriétés et observations (IMDG) : Any liquid which is transported at or above 100°C but below its flashpoint. May cause fire if in contact with combustible material due to extreme temperature.

#### Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : Forbidden  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : Forbidden  
Code ERG (IATA) : 9L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M9  
Dispositions spéciales (ADN) : 274, 643, 668  
Quantités limitées (ADN) : 0  
Quantités exceptées (ADN) : E0  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M9  
Dispositions spéciales (RID) : 274, 643, 668  
Quantités limitées (RID) : 0  
Quantités exceptées (RID) : E0  
Instructions d'emballage (RID) : P099, IBC99  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T3  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP3, TP29  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGAV  
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU35, TE6, TE14  
Catégorie de transport (RID) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID) : VC3  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW17, CW31  
Numéro d'identification du danger (RID) : 99

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Nom du produit: POLY(+4)ISOBUTYLENE

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance concernée par le règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

#### 15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)

Listé dans le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Listé dans le TCSI (répertoire des substances chimiques de Taïwan)

Listé dans l'inventaire national des substances chimiques (Viêt Nam - NCI)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
14.5	Dangers environnementaux	Modifié	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Modifié	

Autres informations : Aucun(e).

Braskem - SDS\_EU (modified 221026)

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement . Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit . Elle avertit que la manipulation de toute substance chimique nécessite la connaissance préalable de ses dangers par l'utilisateur . Il appartient à l'utilisateur de l'entreprise de produits fournissant cette FDS pour et promouvoir la formation de ses employés sur les risques possibles venant de ce produit . L'information contenue dans ce document est pas absolue , mais seulement des informations générales sur l' utilisation du produit chimique et de l'indication des mesures de sûreté et de sécurité.